

R-4311-2025

# Demande du Distributeur relative à la fixation d'une modalité tarifaire SGEE

HQD-3, Document 2.1

18 mars 2026



# Contexte

Cible de **255 TWh** d'approvisionnements en électricité, à laquelle la cible de **21 TWh** en efficacité énergétique du Plan d'action 2035 contribuera

Un **potentiel important** d'économies d'énergie chez les clients industriels

Les **systèmes de gestion de l'énergie** : des bénéfices énergétiques **tangibles** et **structurants**

En dépit des retombées, une **participation historique** au programme SGEE qui demeure **limitée**

Bonification du **programme SGE** couvrant désormais jusqu'à 95 % des coûts d'implantation en plus d'incitatifs à la performance



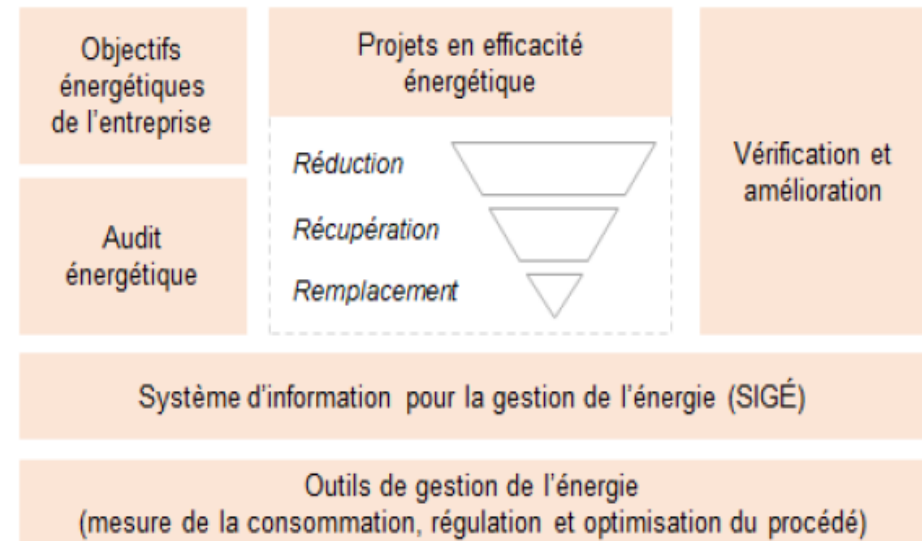
**Malgré la bonification récente du programme SGE, un levier additionnel demeure nécessaire pour assurer l'atteinte de la cible de 255 TWh et accélérer, dès maintenant, l'adoption de comportements écoénergétiques par la clientèle industrielle.**

# Nouvelle modalité relative à l'utilisation d'un système de gestion de l'énergie électrique (SGEE)

**Une prime de 3 % sur la facture d'électricité à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2027 à défaut d'un SGEE conforme aux exigences d'Hydro-Québec**

- Applicable à l'ensemble des clients au tarif L et aux contrats spéciaux auxquels les tarifs trouvent application

Un rappel sur les systèmes de gestion de l'énergie



Source: Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC, 2025

**Un signal de prix fort est requis pour développer une culture de la gestion de l'énergie chez la clientèle industrielle et générer des économies d'énergie.**

# Exigences d'Hydro-Québec pour le SGEE

Hydro-Québec propose le report de la date d'application de la prime du 1<sup>er</sup> avril 2027 au 1<sup>er</sup> décembre 2027

## Phase 1 : 1<sup>er</sup> décembre 2027

L'une des attestations suivantes :

- Certification ISO 50001
- Certification Energy Star pour l'industrie
- Reconnaissance 50001 Ready de Ressources Naturelles Canada

## Phase 2 : 1<sup>er</sup> avril 2029

- Certification ISO 50001

## Phase 3 : Après le 1<sup>er</sup> avril 2029

- Renouvellement périodique de la certification ISO 50001

**La modalité tarifaire SGEE est un levier nécessaire, crédible et immédiatement actionnable pour sécuriser l'atteinte des cibles énergétiques du Québec. Autoriser la modalité SGEE dès maintenant, c'est transformer un potentiel reconnu en économies réelles, durables et mesurables pour le Québec.**



Merci !